

Monsieur Rudolf Minsch  
economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zürich

Lausanne, le 16 août 2021

**Consultation : Coronavirus - Adaptation de la stratégie nationale en matière de tests**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet de l'ordonnance 3 Covid-19 et vous remercions de votre consultation. Veuillez trouver ci-dessous notre détermination selon les questions reçues :

1. Les cantons sont-ils d'accord, sur le principe, avec la modification proposée de l'ordonnance 3 COVID-19 concernant l'adaptation de la stratégie de test ?

*La CVCI soutient cette modification estimant que la population non encore vaccinée a largement les moyens aujourd'hui de facilement se faire vacciner. Dans ce sens, les grandes lignes de la stratégie de test et sa partie financière, nous paraît tout à fait légitime.*

2. Les cantons sont-ils d'accord avec la poursuite du financement des tests répétés dans les écoles et les entreprises ?

*Les écoles constituent un lieu de propagation potentiellement important pouvant générer des nids de contamination. Ces derniers pourraient à leur tour facilement constituer un risque pour leur famille et, par effet domino, pour leurs lieux de travail. Compte tenu de ce constat, la CVCI soutient cette poursuite. Concernant les tests en entreprises, il faut relever que même si la Confédération constate que les capacités n'ont jamais été exploitées, il convient de noter que c'est avant tout en raison de la lourdeur logistique ainsi qu'administrative des tests et du peu d'avantages qu'ils généraient dans l'organisation. Toutefois, pour certaines branches professionnelles, ils restent nécessaires. De même, que maintenir cette offre en prévision d'une nouvelle flambée de contamination paraît utile. Leur financement par la Confédération relève donc d'une nécessité.*

3. Les cantons sont-ils d'accord pour fixer au 30 septembre 2021 la fin du remboursement des tests antigéniques individuels préventifs ? Les tests individuels préventifs continueront d'être pris en charge pour les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner, y compris les enfants de moins de 12 ans.

*Le fait que les personnes asymptomatiques, qui ont tout à fait la possibilité de se faire vacciner, doivent payer leur test nous paraît logique. Nous soutenons le fait que ce n'est pas à la collectivité de prendre en charge les coûts des tests effectués par ces personnes. La date butoir choisie nous paraît également tenir suffisamment compte du temps nécessaire pour toute personne non encore vaccinée d'effectuer les deux doses. Ainsi, ce délai laisse le temps à chacun de faire ces choix en connaissance de cause.*

4. Les cantons sont-ils d'accord pour fixer au 30 septembre 2021 la fin du remboursement des cinq autotests au maximum par période de 30 jours pour les personnes non vaccinées et non guéries ?

*En conformité avec ce que nous répondions ci-dessus, il nous apparaît logique de procéder selon le même principe pour les autotests.*

5. Les cantons sont-ils d'accord que toute personne puisse dorénavant participer, à titre individuel, à des tests PCR salivaires poolés, indépendamment de la raison du test ? La Confédération prendra en charge les coûts pour les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner, en particulier les enfants de moins de 12 ans. Les personnes éligibles à la vaccination devront quant à elles réaliser ces tests à leurs frais, sauf en cas d'indication épidémiologique.

*La CVCI soutient cette proposition pour les mêmes raisons évoquées à la question 3.*

6. Les cantons sont-ils d'accord que la Confédération mandate un prestataire qui assumera, à l'échelle de la Suisse, la coordination de la logistique et l'organisation des échantillons, des pools et des certificats dans le cadre de la participation individuelle à des tests PCR poolés ?

*Une centralisation de la coordination pour un élément qui pourrait s'avérer stratégique nous semble être un moyen de décharger les cantons de cette logistique et de faciliter son application à large échelle.*

7. Les cantons qui ne disposent pas de leur propre organisation pour les tests poolés seraient-ils intéressés à disposer d'une infrastructure de dépistage correspondante, notamment pour les flambées, dont le fonctionnement serait assuré par les fournisseurs de prestations actuels (pharmacies, centres de tests, cabinets médicaux, etc.) ?

*Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur cette question.*

8. Les cantons sont-ils d'accord que les conditions applicables à l'identification à distance lors de tests salivaires (individuels et poolés) soient réglées explicitement dans l'ordonnance 3 COVID-19 ?

*Cela paraît plus clair de le formuler par voie d'ordonnance.*

9. Les cantons sont-ils d'accord que, à l'issue d'une phase de transition de huit semaines, seuls les tests rapides antigéniques figurant sur la liste de l'UE soient autorisés en dehors des laboratoires titulaires d'une autorisation ?

*Afin d'éviter tout quiproquo ou situation confuse, cette décision nous paraît logique et permet d'éviter toute charge administrative supplémentaire.*

10. Les cantons sont-ils d'accord que les coûts des analyses des anticorps réalisés sur des personnes fortement immunosupprimées (p. ex. pendant une chimiothérapie) après la deuxième vaccination soient pris en charge ?

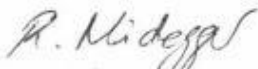
*Tout à fait.*

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**



Philippe Miauton  
Directeur adjoint



Romaine Nidegger  
Responsable de dossiers politiques